



CDD Consécutifs - quels recours ?

Par **gandalf leblanc**, le **28/03/2013** à **20:53**

Bonjour,

j'ai été embauché en CDD pour une période de 11 mois avec comme motif accroissement temporaire de l'activité. Quelques semaines avant la fin de mon contrat une offre d'embauche en CDI a été publiée en interne. D'autre par ma responsable est partie au moment de mon embauche ce qui me laissait seule dans le service (j'ai en somme pris sa place)...

Au terme de ces 11 mois, mon employeur a reconduit mon contrat pour une durée de 3 mois par avenant

Au terme des 3 mois, mon employeur a reconduit mon contrat pour 3 mois et demi en "remplaçant" mon 1er avenant (l'original du 1er avenant a été détruit et remplacé par un avenant antidaté pour une période de 6 mois et demi).

L'employeur est il dans son droit ? ai-je un quelconque recours car j'ai tout de même signé 3 contrats (copies du 1er avenant conservées)?

Je vous remercie pour votre aide

Par **P.M.**, le **28/03/2013** à **21:06**

Bonjour,

Il y a détournement de la Loi même s'il aurait mieux valu indiquer la date du jour de la signature du deuxième avenant et vous devriez pouvoir obtenir une requalification en CDI...